



## PROGRAMME 2012

# des formations pour les élus sarthois

*La loi fait de la formation des élus un droit pour les élus (18 jours dans le mandat)*

*et une dépense obligatoire dans le budget des collectivités.*

*Le programme, que nous proposons, vous permet de répondre à cette nécessité.*

*N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions et pensez à consulter*

*le Portail des Communes de la Sarthe régulièrement mis à jour*

*par votre Amicale ([www.communes-de-la-sarthe.eu](http://www.communes-de-la-sarthe.eu)).*

Je m'inscris à la formation suivante :

**Thème de formation** : « Les relations juridiques entre associations et collectivités »

Date : 29 juin 2012 de 9h00 à 12h00

Lieu : Grande salle de formation du CDG – Hôtel des communes, 3 rue Paul Beldant – Le Mans

Intervenant : Christophe FORCINAL, avocat du département droit public du Cabinet Fidal

Tarif : 40 euros /demi- journée / personne

Nombre de participants : 25 maximum



## INSCRIPTION :

Prise en charge des frais de formation :  par la collectivité  à titre personnel

-----

### **COORDONNÉES :**

Prénom-Nom : .....

Fonction - mandat : .....

Collectivité : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel: .....

### **Bulletin d'inscription à retourner à**

**Association des Maires et des Adjointes de la Sarthe**

**Hôtel des Communes – 3, rue Paul Beldant 72000 Le Mans**

*Tatiana DUPONT : [assoc.maires.sarthe@wanadoo.fr](mailto:assoc.maires.sarthe@wanadoo.fr)*

*ou Céline MIGNOT : [secretariat.assoc.maires72@orange.fr](mailto:secretariat.assoc.maires72@orange.fr)*

**Tél. : 02 43 24 31 01 - Fax : 02 43 24 16 22**